

L'an deux mil vingt-quatre le 04 avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BRAY légalement convoqué, s'est réuni à la salle annexe en séance ordinaire sous la présidence de Madame Danielle CAMUS, Maire.

Étaient présents : Danielle CAMUS, Maire - Sébastien FERLONI - Raymond DRAPIER, Karen FONTAINE Adjoint - Frédéric HERVIEUX - Geoffrey CARÊME - Vincent PENAUX., Conseillers formant la majorité des Membres en exercice.

Absents : Frédéric AUBRY a donné pouvoir à Sébastien FERLONI - Monique BEAUFILS a donné pouvoir à Danielle CAMUS

M. Frédéric HERVIEUX a été nommé secrétaire.

**Point Eolien :**

La société EEF représentée par Messieurs BROCHARD et LEBERQUIER souhaitent revenir sur la contrainte militaire, qui émane de la politique du ministère des Armées. EEF ne souhaite pas suspendre le développement du projet d'extension et a ainsi déposé un deuxième dossier concernant cette extension.

EEF souhaite une communication renforcée autour du projet éolien, avec les trois communes concernées. Ainsi ils aimeraient louer une salle des fêtes dans une des trois communes afin de favoriser un échange avec les habitants et aborder leurs préoccupations avec transparence. Ils nous tiennent au courant.

*Madame le Maire laisse la présidence au doyen de l'Assemblée Délibérante Monsieur Raymond DRAPIER pour la lecture des résultats du Compte Administratif 2023*

**APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Raymond DRAPIER Adjoint au Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

RÉSULTAT EXCÉDENT 2022 REPORTÉ : 66 432.04 €

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Opérations/exercice 2023	246 374.95 €	259 980.28 €
	<u>246 374.95 €</u>	<u>259 980.28 €</u>

SECTION DE FONCTIONNEMENT RÉSULTAT DE CLÔTURE EXCÉDENTAIRE : 13 605.33 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Opérations/exercice 2023	46 398.19 €	35 797.97 €
	<u>46 398.19 €</u>	<u>35 797.97 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT RÉSULTAT DE CLÔTURE DEFICITAIRE : 10 600.22 €

**RÉSULTAT DE CLOTURE 2023 :**

13 605.33 - 10 600.22 = 3 005.11 €

66 432.04 + 3 005.11 = 69 437.15 €

**RÉSULTAT DE CLOTURE EXCEDENTAIRE 2023 : 69 437.15 €**

Le conseil municipal approuve-t-il le compte administratif présenté ?

*Madame le Maire ne prend pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil décide avec

**8 POUR**

**0 CONTRE**

**0 ABSTENTION**

- D'approuver le compte administratif 2023 tel que présenté ci-dessus.

*Madame le Maire reprend la Présidence de la séance*

**APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 :**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter le Budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats.

Le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide avec

**9 POUR**

**0 CONTRE**

**0 ABSTENTION**

- D'approuver le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2023.

À la suite de l'approbation du Compte Administratif 2023 et du Compte de Gestion 2023, Madame le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat 2023 résumé ci-dessous

**AFFECTATION RESULTAT 2023 :**

FONCTIONNEMENT + 34 596.40 €

INVESTISSEMENT + 34 840.75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide avec

**9 POUR**

**0 CONTRE**

**0 ABSTENTION**

- D'approuver l'affectation du résultat 2023.

## **APPROBATION DU BP 2024 :**

Vu le Décret n° 82-1131 et 82-1132 du 29 Décembre 1982,

- Vu le projet de budget présenté par Madame le Maire,

- 1) D'arrêter le Budget Primitif 2024 de la Commune en RECETTES et en DÉPENSES à :  
286 676.28 EUROS en FONCTIONNEMENT  
342 509.75 EUROS en INVESTISSEMENT

**629 186.03 EUROS Total BUDGET PRIMITIF 2024**

- 2) Vote des taxes 2024 :

Il est nécessaire de voter pour assurer l'équilibre de ce budget le produit des Impositions Directes pour un montant prévisionnel de 76 463 Euros.

- FONCIER BATI : 29.41 %
- FONCIER NON BATI : 31.57 %
- TAXE D'HABITATION : 5.89 %
- COTISATION FONCIERE AUX ENTREPRISES : 0%

Après en avoir délibéré, le Conseil décide avec

**9 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTIONS**

- De maintenir les taux des taxes 2024 telles que présentées ci-dessus.

- 3) Subventions allouées :

Madame la Maire présente les demandes de subventions reçues pour l'année 2024 et propose au conseil d'attribuer les subventions telles que suit :

- Amicale de BRAY : 300 €
- Association des Chasseurs : 200 €
- Association des Pêcheurs de BRAY : 300 €
- APEBE : 200 €
- Amicale des Sapeurs-pompiers de Beaumont le Roger : 100
- CFAIE VAL DE REUIL : 75 €
- NEUBOURG HAND CLUB : 150 €
- Les Clowns de Sarah : 200 €
- Don du Sang de Beaumont le Roger : 100 €
- Normandie Lorraine : 50 €
- RP de Maistre : 50 €
- FCPE Association Parents Elèves Croix Maitre Renault : 100 €
- Université populaire Le Neubourg : 50 €
- Souvenir français : 100 €

**Soit un total de 1975 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil décide avec

**9 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTIONS**

- D'approuver la liste des subventions 2024
- De prévoir les crédits budgétaires au BP 2024

4) Délégation de Mme le Maire pour la création de la régie et nomination de régisseurs titulaire et suppléant :  
Madame le Maire informe le conseil que sur l'année 2022 et début 2023, de nombreux chèques correspondant à des locations de salles et de vaisselle, n'ont pas été encaissés par la Trésorerie de Bernay. Celle-ci nous a donc demandé de faire le point sur cette situation et de la régulariser au plus vite, en envoyant les titres non perçus aux locataires concernés. À la suite de cette situation, le Trésor Public souhaite de nouveau ouvrir une régie concernant les locations de vaisselle et de salles des fêtes sur Bray.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide avec

**9 VOIX POUR**  
**0 VOIX CONTRE**  
**0 ABSTENTIONS**

- D'autoriser Mme le Maire à signer tous documents pour l'ouverture d'une régie de recettes concernant les locations de vaisselle et salles des fêtes sur Bray.

Madame Le Maire informe le Conseil qu'un régisseur titulaire ainsi qu'un suppléant doivent être nommés.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide avec

**9 VOIX POUR**  
**0 VOIX CONTRE**  
**0 ABSTENTIONS**

- De nommer Mme Julie BOURGOIS régisseur titulaire et Mme Karen FONTAINE mandataire suppléant.

5) Participation SIRP 2024 :

Mme Le Maire rappelle aux Conseillers que le taux de participation de la subvention communale en faveur du syndicat scolaire se base sur la répartition des élèves de BRAY et ECARDENVILLE LA CAMPAGNE, et qu'il est nécessaire d'ajuster annuellement la participation financière de la commune en faveur du syndicat scolaire.

Pour l'année 2024 la répartition est 42.4% pour la commune de BRAY et 57.6% pour la commune d'ECARDENVILLE LA CAMPAGNE.

La participation 2024 demandée par le SIRP à la commune de BRAY sera de 65 118.28 €.

Pour information la participation 2024 demandée à la commune d'ECARDENVILLE LA CAMPAGNE sera de 88 462.58 € ; pour un Budget Primitif total de 153 580.86 €.

6) Changement d'horaires pour la permanence au public du vendredi :

Mme Le Maire propose au Conseil de modifier les horaires de permanence au public du vendredi de 16H à 18h à la place de 17H à 19H. Les horaires du mardi restent quant à eux, inchangés (16H à 18H)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide avec

**9 VOIX POUR**  
**0 VOIX CONTRE**  
**0 ABSTENTIONS**

- De modifier les horaires de permanence du vendredi à compter du vendredi 12 avril 2024 tels que suit : vendredi 16h-18h.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Rapport d'analyse des offres RD 133 :

Madame le Maire ainsi que M FERLONI en charge du projet d'aménagement d'un tourne à gauche et du parking rappellent que le Conseil doit valider le rapport d'analyses des offres, présenté par Mme Silva-Rancé. Il est proposé d'attribuer le marché n°2023-01 à l'entreprise VIAFRANCE proposant l'offre la mieux-disante avec la solution de base pour un montant de 189 086.80 € HT, résultant du détail estimatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide avec

**9 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTIONS**

- D'autoriser Mme Le Maire à signer le marché 2023-01 avec l'entreprise VIAFRANCE pour un montant de 189 086 .80 € HT
- D'autoriser Mme Le Maire à signer les documents afférents à ce marché
- De prévoir les crédits nécessaires au BP 2024.

- Devis concernant la pose d'une stèle dans le cimetière communal :

Mme Le Maire informe le conseil qu'un administré souhaite peut-être poser une stèle afin disperser des cendres. Un premier devis a été étudié, un autre devis d'une société différente va être demandé.

-Construction de maisons avec la société Maisons Normandie

Six parcelles ont été achetées sur Bray par la société Maisons Normandie, en vue de construction de maisons individuelles.

-Installation de barrières levantes chemin de la Grand'Mare, à l'entrée et à la sortie, pour éviter le passage de véhicules.

-Concernant l'urbanisme, certains PC, DP. n'avaient pas été envoyés à la Préfecture, les dossiers concernés ont été mis à jour, cependant certains administrés peuvent recevoir une régularisation concernant des travaux entrepris il y a quelques années.

Rien ne restant à l'ordre du jour. Madame le Maire déclare la séance close au jour, mois et an susdits

Madame le Maire Danielle CAMUS  
Le 08 avril 2024



